



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°14 – décembre 2024



EDITORIAL

Solidarité

En cours de bouclage de ce numéro, nous avons appris le malheur qui vient de s'abattre sur Mayotte. Nous avons une pensée, pour tous les habitants bien sûr, et tout particulièrement pour nos collègues et leur exprimons toute notre solidarité.

Nous avons été informés qu'une partie de leur salaire sera versé en espèces du fait d'un système bancaire possiblement en dysfonctionnement. La DR de la Réunion a mis en place une procédure pour emmener des vivres.

La DR IdF envisage également les possibilités d'une aide. Enfin, le CSE IdF a voté à l'unanimité une aide financière exceptionnelle dont le montant et les modalités restent à déterminer avec la Commissaire aux Comptes.

Si vous souhaitez faire un don, voici le lien d'informations mis en place par FT :

>> <http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/generic.jsp?type=inarticle&id=5844407>

Ile-de-France : une réalité tendue, voire difficile

Sur nos préoccupations franciliennes, nos rencontres avec vous lors de nos visites en agence montrent une réalité tendue, voire difficile, les raisons en sont multiples et la campagne de télétravail/jour de proximité n'a rien arrangé.

Et ce n'est pas la petite augmentation d'1,75% qui y changera quelque chose. C'est mieux que rien ? Certes... mais vraiment guère plus pour rester positif...

Enfin, pour les collègues utilisant les mobilités douces, n'oubliez pas de remplir les attestations nécessaires pour bénéficier de la prime afférente. Voici un lien où vous retrouverez toutes les informations utiles :

>> <http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-ile-de-france/generic.jsp?type=inarticle&id=5820982>

Bien sûr, nous sommes vigilants sur ces sujets, entre autres, et avons fait remonter vos doléances, en CSE ou en intervention plus directe.

A LA UNE

France Travail Pro : quel impact ?



France Travail Pro : une nouvelle marque lancée officiellement par France Travail le jeudi 24 octobre 2024. FT Pro doit renforcer les liens entre FT et les entreprises en quête de recrutement.

L'objectif de FT Pro : accompagner les entreprises dans leurs recherches d'employés en devenant un acteur du recrutement en ressources humaines pour rendre le recrutement plus durable dans le temps. Si plus de 90% des entreprises sont satisfaites de France Travail, seules 25% des entreprises passent par FT : c'est une piste d'amélioration. (NB : France Travail, c'est 6.000 conseillers entreprises sur 54.000 agents).

Selon M. Guilly, France Travail Pro avec "des moyens constants" va s'appuyer sur des dispositifs existants comme les jobdatings ou les stades vers l'emploi, mais aussi sur des nouveautés comme des horaires renforcés qui seront mis en place pour joindre les conseillers au 3995 y compris le samedi. Et le site proposera davantage de pages pour les employeurs et de prospection.

La ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet a salué l'initiative, en relevant qu'"on part de loin", car historiquement, l'ANPE ou Pôle emploi n'avait pas pour mission d'accompagner les entreprises.

Son point de vue lui appartient mais nous trouvons, à la CFE CGC IdF, qu'estimer qu'"on part de loin" est méconnaître le travail de nos collègues entreprises, voire même une certaine condescendance sur leur expertise avérée. Car on ne part ni de rien, ni même de loin, mais plutôt de l'acquit et de l'expérience reconnue par les entreprises, 90% de satisfaction rappelons-le, pour adapter notre offre de service. Nous verrons si, à l'avenir, ces évolutions sont pertinentes tant dans leur esprit que dans leur application, qui diffèrent selon les endroits. Nous demeurerons attentifs sur les retombées de ce dispositif quant à l'activité des agents et leur QVT.

AGENDA

La CFE-CGC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



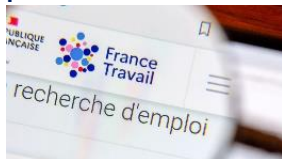
À l'occasion des fêtes de fin d'année et à l'aube de la nouvelle année 2025 (que nous espérons meilleure que celle qui est sur le point de s'achever), la CFE-CGC de France Travail IDF vous souhaite de passer de bonnes fêtes.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, santé, réussite, prospérité et sérénité à vous ainsi qu'à tous vos proches. 2025 devrait être une année de gros changements (démarrage de France Travail Pro, inscriptions des bénéficiaires du RSA, etc...) sans parler du nouvel accord de télétravail ou du déménagement de la DR IDF pour nos collègues en poste à la Direction Régionale.

Tout aussi impactés que vous par ces évolutions, nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos inquiétudes et difficultés. Vous êtes toujours plus nombreux à nous suivre, via les newsletters ou nos webinaires et nous vous en remercions chaleureusement.

REVUE DE PRESSE

Le directeur de France Travail critique le projet de suppressions de 500 postes



Thibaut Guilluy a regretté que les moyens de l'établissement public n'augmentent pas en 2025 malgré des tâches supplémentaires comme l'accueil des bénéficiaires du RSA.

Le directeur de France Travail Thibaut Guilluy a jugé "discutable" le projet de suppression de 500 postes chez l'opérateur, qui doit accueillir à partir du 1er janvier des bénéficiaires du RSA sur tout le territoire.

Répondant à des questions de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), Thibaut Guilluy a rappelé que France Travail avait engagé "un plan d'efficacité" visant "à faire 2.900 ETP (équivalent temps plein) d'économies d'ici 2027". Mais pour lui, ces économies "sont faites pour être redéployées sur les nouvelles missions de France Travail, dont l'accompagnement des bénéficiaires du RSA".

[...]

L'ensemble des syndicats de France Travail ont dénoncé début novembre le projet de budget 2025 qui prévoit la suppression de 500 postes chez l'opérateur public.

"Je crois beaucoup plus à l'efficacité de nos conseillers pour pouvoir accompagner les bénéficiaires du RSA", a insisté Thibaut Guilluy, précisant que "ça coûte deux fois plus cher d'externaliser l'accompagnement d'un bénéficiaire du RSA que de le faire porter par des travailleurs sociaux des départements et des conseils France Travail".

>> <https://tinyurl.com/yvh9xxh7>
(Le Figaro & AFP, 20 nov. 2024)

VOS CONTACTS

CFE-CGC IdF

Marjorie GOETZ
Tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN
Tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications :
cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !

RESSOURCES HUMAINES

Télétravail : opportunité ou piège ?



Le télétravail s'est imposé depuis mars 2020 avec ses avantages : baisse de l'empreinte carbone, meilleure conciliation vie professionnelle / privée et efficacité accrue à court terme. Le salarié est plus autonome, réduit les tensions au travail et la durée éventuelle des trajets quotidiens.

Les inconvénients existent : inégalité entre les télétravailleurs et les autres. Le lieu de vie n'est pas toujours adapté pour travailler, facteur d'inconfort physique et mental. De plus, l'isolement professionnel est une problématique importante avec la perte de lien social pouvant conduire à une moindre motivation.

Le télétravail : un atout, à condition d'en surmonter les limites

La solution est une approche équilibrée avec des accords clairs qui doivent par exemple promouvoir l'activité physique (pas malheureusement dans l'accord du 01/01/2025). Le télétravail est complémentaire du travail en présentiel. Globalement, le télétravail est un atout à condition de mettre en place des dispositifs pour surmonter les limites. Il faut agir avec prudence car au-delà de 2 jours par semaine, les effets négatifs peuvent l'emporter.

"Télétravail : opportunité ou piège", réflexion de J-C Delgènes, président du groupe Technologia

DICO DE L'ECO

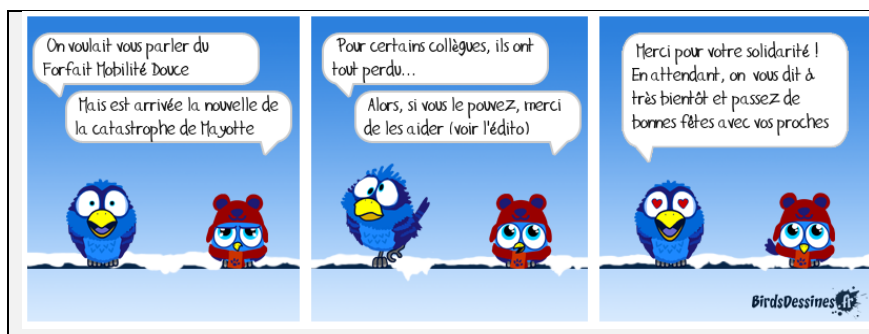
La loi de Brooks



Emise par l'ingénieur informaticien Fred Brooks, la loi de Brooks, est une prédiction sur la productivité des projets informatiques. Elle énonce qu'ajouter des personnes à un projet en retard accroît son retard. Cela s'explique par le fait que la communication et la coordination avec les nouvelles équipes à un coût en temps et en moyens. Illustration de cette loi avec une analogie : "Une femme met 9 mois à faire un bébé. Mais on ne fait pas un bébé en 1 mois avec 9 femmes".

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



AGENDA

Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

- 11 février 2025 : webinaire « L'entretien professionnel annuel, EPA »
- 18 mars 2025 : webinaire « France travail, la loi sur le plein emploi »